

Après les annonces du 1er Ministre au Comité Interministériel de la transformation Publique, du lancement de quatre chantiers RH accompagnant le programme d'Action Publique 2022, devait débiter initialement la concertation avec Dussopt, secrétaire d'Etat à la Fonction Publique.

Les 7 fédérations de fonctionnaires appelant à la grève le 22 mars ont exigé le report de cette concertation au-delà du 22 mars. Y a été substituée une réunion technique de présentation de ces chantiers, réunion présidée par le directeur de la DGAFP.

Cette réunion, qui a débuté par une déclaration commune des 7 organisations, visait à apporter des précisions sur les 4 chantiers RH.

Les éléments apportés par la DGAFP sont édifiants.

- **Le gouvernement veut aller vite, très vite** : cycle de concertation débutant rapidement – fin mars – avec débouché des discussions en juillet sur les instances de dialogue social et l'extension de la contractualisation.

En octobre, ce sera le tour des discussions sur la rémunération au mérite, la mobilité et les plans de départs « volontaires ». Le projet de loi finalisant tout cela est prévu pour début 2019 (le gouvernement enchaînant ensuite sur la réforme des retraites !)

- **le contrat sera de droit commun dans certains secteurs en lieu et place du statut balayé d'un revers de manche**: pour l'exercice de certaines missions (tel le numérique) les fonctionnaires sont jugés inadaptés.

Il faudrait donc recourir au contrat. Le gouvernement opère ici délibérément une confusion entre le mode de recrutement (statut ou contrat) et les compétences.

Faut-il rappeler que le statut a pour objet de garantir impartialité et neutralité pour l'exercice des missions dans l'intérêt général, et que les missions des collectivités publiques évoluent bien évidemment dans le temps, avec adaptation de la formation, sans qu'il soit utile, bien au contraire, de casser le statut pour cela ?

La ficelle est grosse.

Allers retours privé/public sont aussi annoncés, ainsi que des contrats de mission à l'instar des contrats de projet, comme dans le privé.

- **Remise en cause des instances de dialogue social** : fusion du comité technique et du CHS-CT en vue, comme cela vient d'être opéré dans le privé par la loi Travail 2, remise en cause des CAP (de leur nombre, de leurs périmètres, de leurs attributions). La nécessité d'une souplesse de la gestion du personnel au bénéfice des employeurs publics est proclamée « pour donner plus de marges de manœuvre » aux chefs de service.

Cet habillage déguise mal une évolution vers une gestion arbitraire du personnel calquée sur les modes de management du privé, avec déconcentration de la gestion du personnel au plus près des bassins d'emplois.

Il n'a pas eu le temps d'aborder la présentation des deux derniers chantiers RH (rémunération au mérite et la question de la mobilité – forcée- et des plans de départs « volontaires » pour ceux qui ne s'adapteraient pas !) L'administration nous a généreusement proposé de poursuivre la réunion de présentation le vendredi 16. Les 7 fédérations de fonctionnaires appelant à la grève le 22 mars ne s'y rendront pas et tiendront une conférence de presse ce jour là.

Pour Solidaires Fonction publique, l'agent public devient un salarié Kleenex.

Solidaires Fonction publique a rappelé que le statut n'a pas été élaboré au profit des agents mais au contraire pour garantir l'intérêt général.

Solidaires Fonction publique a réaffirmé la nécessité d'une fonction publique de carrière qui permet non seulement aux agents de développer des parcours professionnels diversifiés, mais aussi permet l'adaptabilité de la fonction publique, au contraire de la fonction publique d'emploi qui rive un agent à un poste avec les tâches y afférentes. Le tout en mettant de côté les instances de dialogue social pour laisser les mains libres aux managers publics.

Solidaires Fonction Publique,
avec l'intersyndicale fonction publique exige :

- **Le retrait pur et simple du document d'orientation du gouvernement sur les quatre chantiers RH.**
- **L'ouverture de discussions sur des plans de titularisation massifs des contractuels (plus de un million sur les 5,5 millions d'agents publics).**
- **L'ouverture de négociations salariales immédiates pour la reconnaissance du travail des agents publics.**

TOUTES ET TOUS EN GREVE ET DANS LA RUE
LE 22 MARS !